

LE TERRITOIRE FRANÇAIS, PERMANENCES ET MUTATIONS

- L'espace français présente trois grandes séries de caractères.

-II est d'abord un espace construit qui ne résulte d'aucune contrainte naturelle majeure, même si la recherche des frontières naturelles lui a donné, pour un temps, un cadre, un objectif à réaliser. Il est donc le résultat de l'action des hommes. C'est le sens de la réflexion de Vidal de la Blache dans le fameux *Tableau de la géographie de la France* (1903) : «comment un fragment de surface terrestre qui n'est ni péninsule, ni île, et que la géographie physique ne saurait proprement considérer comme un tout, s'est-il élevé à l'état de contrée politique et est-il devenu enfin une patrie ? ».

-L'espace français est singulier et c'est sa deuxième grande caractéristique (ce qui ne constitue pas en soit une originalité bien sûr puisque tous les espaces nationaux le sont plus ou moins).

-Enfin, Le territoire national est en recomposition permanente depuis trois décennies du fait de la décentralisation, de la redistribution des hommes et des activités, et de l'intégration à l'Union européenne.

Aux structures héritées viennent aujourd'hui s'ajouter de nouvelles dynamiques territoriales (permis, entre autre, par la décentralisation).

Comment a évolué le territoire français ?

Les nouvelles dynamiques (regroupements intercommunaux capables de développer des projets solidaires....) empêchent-elles l'accentuation des fractures territoriales et sociales ?

Ces nouveaux territoires, multiples aux tailles variés, s'articulent-ils avec les maillages hérités (Départements – Régions) ?

I. La construction du territoire : un long processus historique

A.. L'obsession de la construction du territoire (obsession monarchique, révolutionnaire, impériale)

-Le traité de Verdun (843) est présenté souvent comme l'acte de naissance du territoire français, localisé à l'ouest de l'Europe, cohérent géographiquement, limité au sud-ouest par les Pyrénées et à l'est par la frontière des 4 fleuves (Escaut, Meuse, Saône et Rhône).

-En 987, l'installation de la monarchie à Paris au coeur des riches terres du Bassin parisien donne à la monarchie capétienne des réserves de population, de ressources agricoles et des facilités de circulation. Le monarque français est durablement l'un des mieux dotés d'Europe. Il n'a de cesse durant huit siècles d'assurer la suprématie du pouvoir central sur les Grands du royaume, qui utilisent leurs fiefs et la féodalité comme la base d'un contre-pouvoir et d'une contestation, au moins d'une limitation de la légitimité absolutiste, renforcée surtout par les Bourbon (1594-1830). Les frontières du Nord et les Pyrénées sont stabilisées au XVIIe siècle. Celles de l'Est le seront au XVIIIe, lorsque la Lorraine est définitivement française (1766), reliant le Royaume à l'Alsace déjà rattachée à la Couronne, alors que la Franche-Comté le sera en 1678.

-La Révolution parachève cette égalisation du territoire récupérant Avignon et le Comtat Venaissin (États pontificaux). Montbéliard et Mulhouse votent leur adhésion. Avec 530 000 km², malgré le prix des guerres des XVIIe et XVIIIe siècles, l'unité territoriale est, en 1789, quasi achevée.

-La Savoie, le Comté de Nice, viennent solder (1860) la participation française victorieuse et douloureuse aux conflits européens des XIXe et XXe siècles.

B. L'État-Nation fonde l'unité française

-La mise en place de l'espace français coïncide avec la création de l'État-Nation. Ainsi se trouve progressivement affirmée la conception d'une Nation fondée sur une identité culturelle et linguistique, adhérant aux mêmes valeurs et soumise aux mêmes lois, réunie sur un territoire par une longue expérience de vie commune.

-La gestation prendra plusieurs siècles mais l'importance est fondamentale. D'abord l'État-Nation est une invention que la France partage avec l'Angleterre mais dans des dispositions géographiques moins propices à cette émergence que celles de l'isolement insulaire britannique.

.Ensuite la France, par la centralisation poussera ce modèle jusqu'à ses extrêmes.
.Enfin ce modèle sera exporté dans le monde entier et appliqué avec des fortunes diverses ;

C'est ce modèle qui craque aujourd'hui face à la fois à la mondialisation des structures économiques et sociales et à l'individualisation exacerbée de nos sociétés libérales occidentales.

C. Les effets majeurs de ce processus d'édification territoriale

On peut retenir trois effets majeurs de ce processus d'édification territoriale.

-D'abord il explique et renforce la tradition centralisatrice nationale dont la plupart de nos voisins, qui n'ont pas connu la même histoire que la nôtre, s'étonnent. On peut comprendre que cinq ou six siècles de réunion patiente de territoires aient façonné l'Etat, ses rouages et ses habitudes.

-Il explique sans doute que cet Etat qui dispose de trois façades maritimes, cas unique en Europe, est essentiellement un Etat continental. Absorbé par son édification interne et par la progression de sa frontière continentale, il n'a affirmé ni de façon précoce, ni surtout de façon constante ses ambitions maritimes.

-Ce fut la réalisation du plus vaste ensemble territorial européen. La France est très tôt, et elle l'est restée, le plus vaste Etat d'Europe ce qui lui a assuré, tant que le contexte européen est demeuré déterminant, les bases de sa puissance. Elle permet à la France de disposer aujourd'hui de réserves d'espace mais pose le difficile problème de l'équipement du pays, avec une densité de contribuables au km² deux à quatre fois inférieure à celle de la plupart de ses voisins !

→ Le modèle territorial français résulte de dix à douze siècles de constructions superposées, malgré les aléas de la charnière 1789-1815. En 40 ans, les défis se sont multipliés, conjugués par l'Europe et la mondialisation. Réduire de quelques échelons dépassés, et légitimer les territoires de vie, sont les deux directions à creuser.

II. Les singularités de l'espace français

A. La France : un espace articulé

Le relief qui détermine partiellement l'organisation de l'espace rural et fixe la hiérarchie des axes et des carrefours de l'espace français.

Ce relief résulte de la rencontre des trois grands ensembles morphologiques européens. La France est un des rares pays européens à réunir les trois. Sa particularité essentielle est d'être constitué d'ensembles fortement articulés ce qui facilite les communications, impose la variété contrastée des unités régionales, privilégie des axes de passage, des contacts, des carrefours.

-L'ensemble hercynien occupe la part la plus vaste. Il est composé des massifs anciens ; on y associe les bassins sédimentaires qui les entourent.

+Les massifs anciens ont une disposition d'ensemble que l'on résume par la forme du V hercynien depuis le Massif Armoricaïn au Nord-Ouest jusqu'à l'Ardenne au Nord-Est en passant par le Massif Central au centre et les Vosges.

+Cette disposition (qui correspond aux directions de l'orogénèse hercynienne), a tout un ensemble de conséquences. D'abord elle détermine la position d'une série de seuils qui ont joué un rôle important dans l'articulation des communications dans l'espace national : seuil du Poitou entre Massif Armoricaïn et Massif Central, seuil du Lauragais entre ce dernier et les Pyrénées, seuil de Bourgogne entre Massif Central et Vosges, Porte de Bourgogne entre Vosges et Jura, seuil de Saverne entre Vosges et massifs allemands, Hardt en l'occurrence.

+Par chacun de ces seuils passent aujourd'hui des grands axes de communication terrestres.

+Par ailleurs la position de chacun de ces massifs dans l'hexagone explique une part de leur personnalité :

En position frontalière Ardenne et les Vosges ont eu un rôle stratégique mais leur proximité des grands foyers européens explique leur tradition industrielle.

Excentré et d'altitude plus modeste, le Massif Armoricaïn a connu le destin agricole des périphéries.

La massivité et la position du Massif Central en ont fait un obstacle que les grands axes ont dû contourner, un pôle de dispersion des eaux puis des hommes, une barrière entre la façade atlantique et l'arrière-pays européen.

+Les conditions physiques ont donc fortement pesé dans l'organisation de l'espace et des activités humaines et elles continuent largement à le faire :

Mis à part le Massif Armoricaïn qui a pu entrer dans la modernité contemporaine en révolutionnant son agriculture et en captant une bonne part des activités implantées par la décentralisation industrielle, les

massifs anciens connaissent donc de gros problèmes résultant de la crise de leur agriculture et de leurs industries traditionnelles ainsi que de leur difficulté à s'intégrer dans les nouvelles dynamiques tertiaires du fait de leur isolement et de la faiblesse de leur réseau urbain.

-La France Alpine s'inscrit dans un grand arc Sud-Est. D'une certaine manière les Pyrénées, les Alpes et le Jura complètent, en l'accentuant, le caractère montagnard de l'ensemble de la France de l'Est où ils côtoient les massifs anciens rajeunis.

+Elles possèdent de nombreux traits communs. Morphologiques d'abord puisque ce sont des montagnes jeunes. Le morcellement du relief et la vigueur des contrastes topographiques et climatiques, ont favorisé le fractionnement des unités humaines et économiques.

+Là le rôle des vallées a été déterminant ; il a eu au moins trois types d'effets :

.le Rhône et la Saône constituent le grand couloir de circulation qui unit la Méditerranée, le Rhin et la Mer du Nord, couloir contrarié par la construction politique de l'hexagone français et par le fractionnement politique durable de l'espace rhénan mais qui reprend sa valeur aujourd'hui dans le cadre de l'Europe en formation ;

.les vallées, modelées par l'action glaciaire, ont fourni de belles voies de pénétration en profondeur dans les Alpes du Nord, favorisant leur humanisation ;

.elles ont donné une assise aux contacts entre la montagne et l'avant-pays et multiplié les carrefours qui ont constitué autant d'incitations à l'essor urbain.

+Ces montagnes ont été fortement humanisées : capacité des sociétés rurales à exploiter les ressources du milieu. Elles ont su mettre en oeuvre les complémentarités entre les divers étages montagnards et développer des activités artisanales et proto-industrielles.

+Cependant, depuis plus d'un siècle ces espaces sont en crise, inégale mais en général profonde : crise d'une société rurale face au dynamisme du processus d'industrialisation et d'urbanisation, crise d'une société traditionnelle face au caractère limité des ressources et à l'extrême difficulté de leur exploitation. L'exode rural a donc été précoce et a conduit à des phénomènes de désertification, surtout marqués dans la partie méridionale de l'ensemble. La présence de vallées urbanisées et industrielles et surtout la vogue des sports d'hiver à partir des années soixante ont par contre interrompu le déclin dans les Alpes du Nord et y ont fourni un nouvel élan économique et démographique. Mais c'est au prix d'une transformation des sociétés, des structures économiques et une fragilisation de l'environnement : les équipements et les populations se concentrent dans les grandes vallées ;

les montagnes humides sont dynamisées par l'or blanc tandis que les montagnes sèches connaissent un déclin profond.

-Les plateaux et bassins sédimentaires sont associés au domaine hercynien dans lequel ils sont imbriqués (même si leur formation est plus ancienne)

On distinguera deux formes majeures :

+A l'intérieur des massifs, des bassins résultant soit de mouvements de subsidence soit de fractures et qui sont d'âge divers : bassins houillers, bassins permien du Massif Central (Brive, Lodève, Bourbon l'Archambault) ou des Vosges (Saint-Dié) et surtout grands bassins d'effondrement tertiaires du Massif Central (Limagne, Forez) et des Vosges (plaine d'Alsace). Ils ont joué ou jouent encore un grand rôle économique, industriel pour les premiers, agricole pour les autres et de ce fait ont connu un certain essor urbain, en fonction de l'ampleur locale des ressources.

+Les grands bassins sédimentaires, Bassin Parisien et Bassin Aquitain, sont d'une toute autre ampleur. Ces plateaux étendus correspondent à l'affleurement des couches sédimentaires plus ou moins remaniées par l'érosion. La variété lithologique explique

Dans ces bassins, les grandes vallées, aux larges fonds plats encombrés d'alluvions, ont joué un rôle fondamental : axes de peuplement dont le tracé se dessine sur la carte des densités ; lieux d'agriculture soignées et distinctes des plateaux (vergers et vignes de la Loire ou de la Garonne, hortillonnages picards, prairies de la Seine normande) ; semis industriels parfois, qui ont exploité la force de l'eau ; axes de communication anciens (les fleuves, « chemins qui marchent ») avant d'être délaissés au profit des plateaux par les routes et les voies ferrées ; obstacles aussi et donc lieux d'urbanisation aux points de franchissement et aux carrefours.

Les deux bassins français sont cependant différents. Par la géographie physique - le Bassin Aquitain plus méridional n'a ni le bel ordonnancement parisien ni ses atouts pédologiques - mais surtout par l'Histoire - le Bassin Parisien, berceau de l'unité française, plus proche de l'Europe industrielle active, a bénéficié de deux atouts : le succès du projet politique capétien dont il était le siège et la capacité de s'intégrer à l'économie industrielle tandis que le Bassin Aquitain était au contraire rejeté très tôt dans une position de périphérie. Dès lors le poids économique et la structuration spatiale du Bassin Parisien par le pôle parisien n'ont pas grand chose à voir avec la faible densité économique et la bicéphalie du Sud-Ouest.

-La France du Nord est de taille modeste.

Par une petite partie de son territoire, au-delà des collines de l'Artois, la France appartient au vaste ensemble de la grande plaine nord-européenne qui s'achève

à l'Oural. Avec lui la France accède aux rivages de la Mer du Nord et à son activité marchande, au plat pays des remblaiements alluvionnaires, à la civilisation flamande riche de ses hautes densités humaines, de ses traditions marchandes, urbaines et industrielles, et de son agriculture intensive fondée sur une longue tradition de conquête des terres et de mise en valeur minutieuse. C'est un territoire conquis au XVII^e siècle, qui a donc longtemps été coupé de ses liens naturels et historiques avec l'ensemble flamand par une frontière artificielle que la France a conçu comme une ligne de défense militaire, mais aussi économique. L'essor industriel et portuaire (Dunkerque) s'est donc fait à l'abri du protectionnisme, la région du Nord, au contraire des Flandres belge et néerlandaise à la solide tradition d'ouverture internationale, préférant se réserver un marché national et parisien notamment. Il n'est donc pas étonnant que l'adaptation à l'ouverture récente des frontières s'y fasse avec difficulté même si elle réinstalle le Nord dans une position de carrefour européen et non plus à la périphérie d'un hexagone fermé. C'est en tout cas la carte que veut jouer la métropole lilloise au croisement de l'axe qui, par le tunnel sous la Manche, relie Londres à la Rhur et de celui qui va de la Randstadt néerlandaise à Paris.

→ Les différents ensembles du relief sont donc fortement articulés ce qui facilite les communications, impose la variété contrastée des unités régionales, privilégie des axes de passage, des contacts, des carrefours

B. La permanence de grands contrastes spatiaux

Les contrastes dans la distribution des hommes et des activités ne constituent pas une originalité française. En France ils sont simplement plus marqués qu'ailleurs.

-La genèse de ces contrastes est ancienne.

Deux étapes fondamentales ont bâti la structure des contrastes actuels.

+ Jusqu'à la révolution industrielle du XIX^e siècle, dans le cadre de sociétés fondamentalement rurales et peu mobiles, la trame des contrastes naturels et celle des contrastes culturels sont déterminantes. Au niveau du territoire national les données naturelles permettent d'opposer par exemple les riches terroirs des plaines à ceux des montagnes méridionales plus morcelés. Les grands contrastes de l'organisation agraire opposent le domaine des openfields à celui des enclos, les contrastes culturels opposent une France du Nord et une France du Midi (ce que F. Braudel fait remonter jusqu'à la préhistoire).

+ La révolution industrielle accentue les contrastes spatiaux et structure leur trame actuelle. Les énormes déplacements de population (l'exode rural et sa contrepartie l'essor urbain, puis, à un moindre niveau, l'apport de

l'immigration) sont la réponse des hommes aux transformations économiques et politiques de la période comprise entre 1850 et 1950.

La révolution industrielle engendre trois conséquences :

- .la centralisation parisienne qui finit par agglomérer dans la capitale 18 % de la population nationale (contre moins de 2 % à l'époque de la Révolution) ;
- . le processus de concentration industrielle qui crée des régions industrielles sur les bassins charbonniers essentiellement, au détriment des anciennes activités diffuses au sein de l'espace rural ;
- . la spécialisation des régions agricoles dans des productions destinées à un marché national rendu accessible par la révolution des transports. C'est l'époque où se mettent en place les grandes régions viticoles, herbagères, céréalières, légumières.

-Les contrastes actuels sont le fruit de la superposition de ces diverses dynamiques spatiales. Aujourd'hui, la tertiarisation accentuée de nos sociétés, l'ouverture de notre espace national et la nouvelle révolution des moyens de communication introduisent les éléments d'une nouvelle recomposition du territoire (voir III)

+ La vieille opposition France du Nord/France du Sud s'atténue. Elle reste importante dans les paysages en raison des contrastes climatiques et des systèmes agricoles de part et d'autre de la Loire et en raison de l'inertie des faits de civilisation. La coupure Nord-Sud correspond en effet à un grand clivage européen entre les espaces de plaines et de circulation du nord et les milieux contrastés et morcelés du sud, entre les temps incertains et souvent maussades du Nord et la luminosité et la douceur du Sud, finalement aujourd'hui entre l'opposition réductrice de l'Europe industrielle et celle des vacances.

Il est vrai que ces clivages s'effritent : les courants migratoires, par exemple, se sont renversés au profit des régions du Sud. Ce sont les éléments d'une « France inverse » qui se dessinent.

+La permanence de l'opposition entre la France de l'Est et la France de l'Ouest, de part et d'autre de la fameuse ligne Le Havre-Marseille, qui s'est définie lors de la révolution industrielle

.La France de l'Est est celle des ressources minières et énergétiques dont les hasards de la géologie l'ont plus richement dotée. C'est la France des frontières d'où sont venus techniques, capitaux ou entrepreneurs ; c'est la France des villes marchandes au vieux capitalisme industriel et commercial. Elle est donc aussi la France industrielle, celle des grandes entreprises (en 1990 sur les 826 entreprises de plus de 500 salariés 608, soit 74 % se trouvaient dans la moitié Est du territoire, y compris la région Centre). France ouvrière, dans les villes bien sûr, mais aussi dans les campagnes (dès 1936 dans les régions les plus industrielles

plus du quart des ruraux habitent dans des communes dortoirs, espèce de péri-urbanisation avant la lettre). France où l'industrie a eu le temps de s'organiser en système avec ses liens financiers, ses liens humains ou dynastiques, ses relations de sous-traitance, ses habitudes techniques.

C'est la France riche (plus des 3/4 du PIB est réalisé à l'est de la ligne Le Havre - Marseille) riche d'hommes aussi (plus des 2/3 de la population).

.Par contraste l'Ouest est un ensemble dont le caractère agricole s'est trouvé renforcé par l'effondrement des activités protoindustrielles dispersées jusqu'au XIX^e siècle dans les zones rurales. L'appareil de production est beaucoup plus émietté et le tissu industriel trop faible pour s'organiser en système. Le capitalisme régional est souvent portuaire et plus attiré par le négoce ; sa stratégie spatiale est différente : les liaisons lointaines et les relations avec Paris l'emportent sur l'organisation d'un arrière-pays. Avec 55 % du territoire, 35 % de la population, l'Ouest ne fournit que le quart du PIB national. '

La crise du système industriel depuis 1975 a surtout affecté la moitié est du territoire. Les contrastes régionaux se sont donc trouvés réduits. Cependant les avantages acquis, la situation plus favorable à proximité de l'Europe rhénane freinent ce rééquilibrage.

-L'opposition Paris/Province, la plus importante de toutes, est suffisamment connue pour qu'on se contente ici d'en rappeler les traits essentiels. On sait que la fortune de Paris est le résultat d'une étonnante convergence : qualité de la situation géographique résultant à la fois de la convergence fluviale et de la position sur la « route des seuils » (R. Dion) tracée depuis la Belgique jusqu'à l'Aquitaine par le Cambrésis, la Beauce, le Poitou ; avantage du site défensif de l'île de la Cité ; fortune politique des Capétiens ; rôle magnifié par la concentration sur Paris du mythe de la Nation et de son destin au point qu'aujourd'hui encore beaucoup d'étrangers réduisent la France à Paris.

Capitale du plus vaste et du plus peuplé Etat d'Occident elle est, à la veille de la révolution industrielle, la deuxième ville d'Europe, dépassée par Londres depuis le début du XVIII^e siècle. C'est la coïncidence du centralisme politique et de la révolution industrielle qui assure sa prééminence actuelle. L'évolution démographique particulière de la France au XIX^e siècle a donné une ampleur peu commune à cette prééminence en vidant les campagnes, en provoquant un déclin relatif de l'armature urbaine la plus proche et en rejetant à l'extrême périphérie, au contact des limites frontalières, les villes les plus importantes.

Depuis 1945 la comparaison des avantages et des inconvénients de cette situation a conduit à la mise en place progressive de politiques visant à en corriger les excès par une meilleure répartition des activités économiques (décentralisation industrielle notamment) et une redistribution, lente et prudente, des pouvoirs, notamment administratifs (lois de régionalisation en particulier en 1982).

Malgré l'effort de redistribution et la désindustrialisation dont il a été victime depuis 1975, Paris conserve un poids prépondérant en France. Poids démographique, économique et politique → cette concentration de pouvoirs est sans grand équivalent dans les autres pays européens. Une telle place procure des avantages en donnant à Paris un statut de métropole mondiale et un prestige (première ville de congrès dans le monde) qui ne sont pas sans retombées au niveau national ; par ailleurs c'est une source de créativité et de dynamisme qui ont, là aussi, des retombées nationales. Mais on sait que les inconvénients ont paru l'emporter sur les avantages. D'abord en puisant une partie de la puissance de son développement sur la substance de la Province, la croissance de Paris a constitué un obstacle à la croissance du reste du territoire et une source de son appauvrissement ; c'est sans doute moins vrai aujourd'hui où Paris assure l'essentiel de sa croissance, dans tous les domaines, sur ses ressources propres ; mais le différentiel de dynamisme pose aussi le problème des disparités régionales, traditionnellement difficiles à supporter dans un état unitaire ; enfin, et c'est l'élément essentiel aujourd'hui, une telle concentration d'hommes et d'activités pose de difficiles problèmes d'aménagement.

C. Une organisation administrative dépassée

La France combine deux éléments qui en font une exception en Europe : le fractionnement extrême de ses unités administratives et la superposition excessive des niveaux d'administration. C'est le fruit à la fois de notre tradition centralisatrice et de notre conservatisme qui répugne à supprimer des systèmes anciens quand on les remplace par de plus modernes.

-Le découpage en 36 433 communes est hérité du maillage des anciens finages villageois et des paroisses qui a été repris par la division de la Révolution en 1790. Aucun Etat européen n'a un découpage aussi fin.

Ce découpage pose problème à l'évidence - on le sait depuis longtemps: plus des 3/4 des communes ont moins de 500 habitants et manquent à la fois de moyens et de compétences. Renouveau avec les regroupements de communes ? (cf III)

-La France n'est pas le seul pays européen à posséder trois niveaux d'administration locale (région, département, commune), plus de la moitié des pays membres sont dans ce cas, mais le sous-dimensionnement de l'échelon régional pose problème. Ce n'est pas un sous-dimensionnement en terme de taille, car la région française avec une superficie moyenne de 24 959 km² est dans la moyenne européenne. Aux autres niveaux, les régions françaises paraissent souvent plus faibles que les autres : en hommes (deux fois moins que les Länder allemands), en richesse (moins de la moitié du PIB moyen des Länder allemands) et surtout en pouvoirs : CF lois de décentralisation récente sous Rocard.

De plus, le découpage est discuté (en conservant le cadre départemental il a refusé de reconnaître les liens historiques ou les polarisations urbaines et affaibli du même coup la cohérence et l'efficacité des unités régionales).

III. Les nouvelles dynamiques du territoires

Le territoire national est en recomposition permanente depuis trois décennies du fait de la décentralisation, de la redistribution des hommes et des activités, et de l'intégration à l'Union européenne.

Aux structures héritées viennent aujourd'hui s'ajouter de nouvelles dynamiques territoriales (permis, entre autre, par la décentralisation).

A. La fonction de carrefour est rénovée par l'intégration au continent européen : apparition de régions transfrontalières

-Ce carrefour est d'abord inscrit dans la nature : on ne reviendra pas sur les détails de ce qui a été évoqué plus haut. Carrefour des grands ensembles morphologiques, des grands ensembles climatiques (domaine océanique, nuance continentale, domaine méditerranéen), des trois façades maritimes (deux « méditerranées », Mer du Nord et Méditerranée et un océan, l'Océan Atlantique). Mais il est aussi inscrit dans l'histoire car la France n'a cessé d'être au centre des grandes innovations européennes comme elle est aujourd'hui un élément moteur de l'intégration du continent.

-L'insertion européenne aujourd'hui renouvelle l'intérêt, mais aussi les contraintes, du carrefour : l'organisation d'un espace économique au niveau européen aboutit à la concentration des activités, des richesses économiques, des systèmes urbains et des densités humaines autour de l'axe rhénan. Cet axe, popularisé par l'expression de « Banane Bleue », s'étend des Midlands à Milan. Il structure l'économie européenne en concentrant les échanges et dynamise son développement par son pouvoir d'innovation et de création de richesse. La transformation géopolitique des pays de l'Est entraîne progressivement un basculement au profit de la *Mittleuropa*. Dans le cadre de cette structure spatiale dont la puissance ne cesse de s'affirmer, les régions françaises se trouvent placées dans une situation de périphérie relative. → Face à l'évolution du champ spatial français des décisions ont été prises pour adapter les infrastructures de transport aux dimensions européennes.

Enfin, la disparition des frontières a activé un processus de renforcement des solidarités inter régionales européennes. Ainsi s'ébauchent des régions « trans-frontalières » de part et d'autre des Pyrénées en Pays Basque ou Pays Catalan, de

chaque coté du Rhin entre Fribourg, Bâle et Mulhouse. Mais le poids de l'inertie et la force des structures nationales en limitent, sans doute pour longtemps encore, les effets.

Placée au coeur de l'Europe occidentale la France s'est logiquement trouvée au centre du processus d'intégration européenne. Abandonnant une longue tradition d'affirmation identitaire de l'Etat-Nation elle pousse, non sans hésitations et résistances parfois, un projet qui aboutit à des abandons progressifs de souveraineté.

B. Les recompositions territoriales récentes

La fin des *Trentes glorieuses* marque un tournant. Les seules logiques de déconcentrations et de décentralisations qui sont celles des politiques d'aménagement du Territoire ne suffisent plus face à la crise de l'économie française, à l'ouverture européenne et à la mondialisation.

Une nouvelle réflexion sur le territoire et son aménagement s'installe.

-La recomposition territoriale est une problématique récente. Elle correspond au processus politique par lequel les pouvoirs institutionnels modifient leur organisation spatiale. Les lois de décentralisation (1982-1983), les lois Voynet et Chevènement (1999) et la loi sur la Solidarité et le renouvellement urbain (SRU) l'ont politisée.

-La dynamique des structures intercommunales
Depuis le milieu des années 1990, la France s'est donnée une nouvelle couverture de pouvoirs territoriaux. Les Établissements publics de coopération intercommunale. Elle institue les communautés de communes et communautés de ville. Le degré de compétence est partagée. Ces communautés se partagent différentes compétences : le développement économique, l'aménagement du territoire, l'habitat et la politique de la ville, voirie, assainissement, eau, environnement, équipements sportifs et culturels...
Avec 2 174 groupements, au 1^{er} janvier 2002, la France « se supracommunalise ».

-La réinvention des « pays » (territoire de projet)
Territoires de projet organisés autour d'une charte, les "pays" n'ont pas vocation à former une strate administrative supplémentaire dans le système institutionnel français. La Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT), votée en 1999 et dite "loi Voynet", leur assigne pour rôle de répondre à l'un de ses objectifs, le développement local.

Vieille notion géographique, les "pays" ont trouvé une nouvelle jeunesse qui témoigne d'un retour vers le "local" à l'heure de la mondialisation, d'une recherche de solidarités nouvelles au sein d'espaces vécus associant les villes et leur environnement rural, d'une volonté d'enracinement aussi fondé sur la valorisation et la mise en valeur de potentialités diverses, économiques, sociales, culturelles.... La politique des pays consiste à mettre en oeuvre une "logique de projet". Cela suppose donc que les différents acteurs locaux, non seulement les élus mais l'ensemble de la société civile, se retrouvent pour élaborer un projet cohérent de développement et d'aménagement. Pour cela les pays sont dotés d'un Conseil de développement, instance de réflexion et de proposition qui s'organise librement et où se retrouvent élus, représentants des milieux socio-professionnels, du monde associatif, des personnalités compétentes... Les moyens viennent ensuite quand, sur la base du projet élaboré, finalisé dans une "charte" associant les territoires d'une ou de plusieurs intercommunalités, est signé un contrat, généralement pluriannuel, avec l'État, la Région, le ou les départements concernés.

Le succès est allé grandissant ; onze pays reconnus en 2001, 251 en janvier 2005, 90 étant en projet à cette date. Mais c'est souvent fonction de l'implication des régions. La

Bretagne offre un bel exemple de coordination et de volontarisme en ce domaine.

Conclusion

-Ainsi, depuis trente ans, la géographie de la France s'est profondément modifiée.

- Robert Marconis dans le n°8051 de *La Documentation photographique* rappelle que le territoire français actuel s'est construit selon deux logiques différentes :

Depuis l'Ancien Régime, c'est une logique fortement centralisatrice qui a imposé une construction "par le haut", s'appuyant sur un maillage administratif uniforme, celui des départements, que l'État contrôlait étroitement par l'intermédiaire des préfets. (objectifs : assurer l'unité et la cohérence du pays en réduisant le rôle des pouvoirs locaux).

- Aujourd'hui une autre logique conduit à une reconstruction du territoire français "par le bas", à partir d'initiatives fortement ancrées dans le local. La décentralisation a permis aux collectivités territoriales, d'assurer la gestion et l'aménagement de leurs territoires.

-Pour autant, l'ampleur des mutations observées, qui se poursuivent, appelle des décisions rapides, adaptées à la diversité des situations observées et dont les composantes territoriales sont désormais essentielles.

-Dans une répartition nouvelle des compétences entre les instances européennes et les collectivités territoriales, les politiques publiques doivent s'inscrire et s'articuler désormais dans des territoires emboîtés, enchevêtrés parfois, constitués à partir de maillages anciens qui subsistent et de nouveaux périmètres de gestion et d'aménagement.